



# CTL

## COMITÉ TECHNIQUE LOCAL du 10 décembre 2015

# Compte-rendu



02 40 20 76 56

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

### Motion liminaire

Madame la Présidente,

Ce Comité Technique se tient dans un contexte local particulier, et ce eu égard aux restructurations démesurées décidées par votre prédécesseur qui prennent effet au 1er janvier 2016, voire au 28 décembre date à laquelle la Trésorerie de Rezé sera fermée au public.

Nombreux sont ceux qui entrent dans une phase d'agitation intense : ceux concernés par ces réorganisations, leurs responsables qui travaillent sur les futures installations des équipes ainsi que des collègues en Direction (notamment BILI).

Nous l'avons souvent répété et nous y sommes particulièrement attachés en Loire-Atlantique : il faut tout mettre en œuvre pour minimiser les risques psycho-sociaux.

Il est capital par exemple que les agents qui sont appelés à changer de site soient informés très en amont, de leur devenir.

A cet égard, nous vous interrogerons sur le déménagement de la trésorerie de Montoir.

Les agents de poste sont inquiets et demandent à connaître les modalités de leur(s) déménagement(s)...déménagement(s) au singulier ou au pluriel ?

Dans l'éventualité où ils ne seraient pas logés dès avril 2016 au 2nd étage du site De Gaulle, ils émettent le souhait d'être provisoirement installés à la trésorerie municipale de St-Nazaire.

Par ailleurs, nous avons été étonnés à la lecture des documents du CTL d'aujourd'hui de découvrir une nouvelle fusion qui concerne cette fois une brigade de vérification.

Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de ce Comité puisque les collègues eux-mêmes ont été surpris et vous demandent un report pour mener une réflexion sur ce projet.

Il est en effet indispensable de prendre du temps pour prendre le temps de la réflexion.

Cela vaut également pour cette instance. Nous ne voudrions pas aujourd'hui connaître à nouveau la cadence

inhabituelle du CTL du 24 novembre. Rien, ni personne n'a jamais à gagner à travailler dans la précipitation.

Les élus **FO** DGFIP44

### Schéma d'organisation des PRCP au 1er janvier

Pour ceux qui auraient encore du mal avec cette abréviation, PCRCP pour Pôle de Contrôle des revenus et du Patrimoine.

Ces nouvelles entités seront mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (2 à Nantes, 1 à St-Nazaire).

Y sont affectés des agents des actuels PCE (Pôle Contrôle Expertise), FI (Fiscalité Immobilière), BFI et des cellules CSP (Contrôle sur Pièces) des SIP.

Ces pôles auront en charge le contrôle global (qui est aujourd'hui segmenté), contrôle des dossiers à forts enjeux (DFE et infra DFE), de l'ISF, des droits de mutation à titre gratuit, des plus-values mobilières et immobilières, des prix et valeurs et de la surveillance des régimes des marchands de biens.

#### Les particularités de chaque PRCP :

PCRCP1 Nantes	PCRCP2 Nantes	PCRCP St-Nazaire
Couvrent les secteurs de		
Nantes Centre Nantes Sud	Nantes nord Nantes est Ancenis Châteaubriant	St-Nazaire Pornic
9A-13B 22 emplois	6A-10B-2C 18 emplois	1A-13B 14 emplois
54 emplois au total		
Ancienne cellule CSP Direction	Relance des successions (1C)	
Requêtage des listes SIRIUS	1 Emploi B à Châteaubriant	2 emplois B à Pornic



**FO** s'est inquiété de l'absence d'allusion à la **formation professionnelle** : la DRFiP44 répond que dans un premier temps, les collègues exerceront le même métier. Puis évolueront selon leurs « *appétences* ».

Concernant le **protocole** qui doit définir le champ de compétence de tous les intervenants (PCR, SIP et PCE), la Direction nous indique qu'il n'est encore qu'à l'état de projet.

Participation à la **Campagne IR** : cette mission est effectivement prioritaire selon la DRFiP44 mais les PCR ne doivent pas être la variable d'ajustement quand bien même toute la direction est mobilisée.

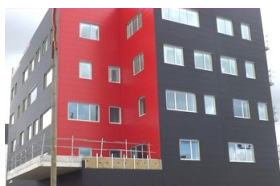
La direction prend l'engagement de faire un **bilan** à 9 mois. RDV en septembre.

**Organisation de l'accueil du SIP Nantes sud (Rezé)**

Ce SIP qui devrait ouvrir ses portes normalement le 11 janvier 2016 (état des lieux fixé le 14 décembre) occupera le Rez-de-Chaussée et 3 étages (le 4ème étage est libre actuellement).

L'actuelle trésorerie de rezé fermera ses portes au public le 28 décembre.

Il est clair que concernant ce projet, la DRFiP44 avec le financement accordé par la DGFIP a mis les petits plats dans les grands ... sur tous les plans : la sécurité (caméras, micros, etc) , l'acoustique, le mobilier modulable spécifique à l'accueil, ...



L'accueil comprendra :

- une caisse sécurisée,
- 2 postes accueil-debout (estrade, sièges ergonomiques, bras articulé pour les ordinateurs),
- un accueil pour les personnes à mobilité réduite,
- 3 accueils assis modulables pour passer à la position debout en période d'échéances,
- pour les usagers, un photocopieur payant et un PC,
- une salle polyvalente (formation professionnelle, réunions, accueil du public, ..)

L'organisation revient au responsable du SIP.

Un cadre A aura en charge le pilotage de l'accueil : **FO** (ne le voyant pas sur le plan) a demandé où il serait positionné, la présence d'un encadrant étant généralement souhaité par les agents en charge de l'accueil. La DRFiP44 répond qu'il existe un bureau où devraient se relayer les 3 adjoints cadres A.

Concernant le téléphone, c'est le numéro



du groupement du secteur Assiette qui sera indiqué sur les avis d'imposition (avec un serveur vocal). Pour les actes de poursuites, ce sera le numéro du Recouvrement.

Les points noirs :

- Les accès par les transports en commun qui sont relativement éloignés avec la traversée de la 4 voie,
- les parkings partagés avec les deux hôtels des alentours et les personnes se déplaçant à Pôle Emploi,
- les vacances d'emplois au nombre de 7 (la DRFiP44 nous indique que l'équipe de renfort sera mobilisée dans un premier temps)



**RAPPEL** : sur son site, **FO** DGFIP44 met à la disposition de tous les agents concernés par une restructuration, une [fiche d'expression](#) (une pour Nantes, l'autre pour St-Nazaire) pour leur permettre de faire remonter leurs questions, observations, ressenti, etc, l'idée étant pour **FO** de les représenter au mieux, et pour les agents de ne pas garder pour eux des sujets qui les chagrineront.

**Horaires variables des SIP /SIE / PCE de Nantes + PCR**

PLAGES	
Variables	Fixes
De 7H30 à 9H30	
	De 9H30 à 11H30
De 11H30 à 14H00	
	De 14H00 à 16H00
De 16H00 à 19H00	

Le "hic", c'est que les collègues auraient normalement dû être consultés...

**Suppression de la BDV3 de Nantes**

Peu de temps avant ce CTL, les agents de la BDV3 avaient saisi la DRFiP44 (en mettant en copie les syndicats représentatifs) pour demander :

- le report de cette réorganisation au 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- la mise en place d'un intérim du chef de service entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2016.
- et dans la mesure où la 3ème brigade est supprimée, seuls les agents de cette dernière doivent faire une

demande d'affectation."

La direction locale, pour justifier de la suppression de cette brigade au 1<sup>er</sup> mars 2016 (et de 2 emplois sur 2 ans), nous indique qu'il s'agit d'une consigne de la Direction Générale et ajoute qu'il y a eu concertation au niveau national.

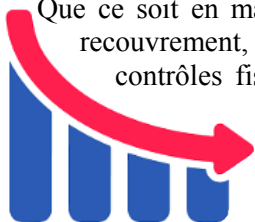
Mise au point : à aucun moment il n'y a eu, au niveau national de discussion sur la suppression des BDV. Aucun échange, que ce soit en Groupe de travail ou en Comité Technique de Réseau n'a officiellement eu lieu !

Le titre exact de ce point était : *Réorganisation des brigades de vérification de Nantes – Optimisation des moyens consacrés au contrôle fiscal externe.*

Optimisation ?

Vraiment ?

Que ce soit en matière des droits et pénalités mis en recouvrement, de montants encaissés au titre des contrôles fiscaux, du taux net de recouvrement des droits et pénalités ou de la répartition des effectifs du contrôle fiscal il y a, au niveau national **REGRESSION** !



Cela ne va pas de pair avec la sanctuarisation du Contrôle Fiscal affichée dans le discours de la direction !

C'est quoi le problème exactement ? Il ne faut plus déranger les entreprises ?

Extrait du tract de **FO** DGFIP suite au GT du 8 septembre 2015 :

**"FO ne peut que dénoncer [l'écart] entre le discours sur l'importance du contrôle fiscal et l'effort budgétaire imposé à la DGFIP. La dotation en moyens humains et budgétaires est la seule réponse pour l'amélioration du rendement du contrôle, essentielle dans le contexte économique actuel.**

**Concernant la formation initiale des stagiaires affectés sur la mission contrôle fiscal, FO juge inacceptable et dénonce avec force le stage obligatoire en entreprise, défini par une note du 29 juin 2015.**

**Nous sommes bien dans le contexte de la "relation de confiance" qui dénature la notion même de contrôle. Cela va jusqu'à préciser que le MEDEF désignera les entreprises d'accueil.**

**À part cette organisation patronale et apparemment notre direction générale, qui peut trouver cela acceptable ?**

**Bientôt, au train où vont les choses, l'entreprise choisira elle-même son vérificateur ..."**

De plus, il est clair que la DRFiP44 profite du départ du responsable de la BDV3 pour la supprimer. Elle s'en justifie en nous disant ne pas avoir sous la main, un

agent expérimenté qui pourrait assurer l'intérim, intérim demandé par les agents ...

Ça nous rappelle un peu trop les propos de l'ex Chef du Pôle Fiscal qui avait indiqué supprimer des emplois là où il y avait des départs en retraite ...

Nous répétons ce que nous disions déjà à l'époque : c'est une incongruité de gérer les suppressions d'emplois (auxquelles nous nous opposons vivement depuis plusieurs années) en termes d'opportunité !!!

#### Nombre de vérificateurs par brigade :

Situation actuelle		Situation future	
<b>N A N T E S</b>			
BDV1	7	BDV1	10
BDV2	7	BDV2	9
BDV3	8	<b>Supprimée</b>	
BDV4	7	BDV3	9
<b>S A I N T - N A Z A I R E</b>			
BDV 5	8	BDV 4	8
TOTAL	37	TOTAL	36
<b>- 1 emploi en 2016</b>			

La suppression d'un nouvel emploi est annoncée pour 2017, justifiée en ces termes par la DRFiP44 : *Les enjeux économiques et les méthodes de fraude évoluent sur le territoire national, ce qui nécessite de réexaminer régulièrement la répartition géographique des moyens consacrés à la lutte contre la fraude.*

*Dans ce cadre, la DRFiP des Pays de la Loire contribuera au redéploiement de 2 emplois.*



Compte tenu de l'augmentation substantielle des équipes et par conséquent des dossiers, **FO** s'est aussi inquiété de la santé des Chefs de Brigade des BDV

Extrait du tract **FO** DGFIP du 28 octobre 2015 : *"La cible retenue par la DG de 10 vérificateurs par brigade va rendre kafkaïen le rôle des chefs de brigade. Gérer 90 dossiers par an n'est pas tenable, cela sera un objectif de 120 à 130 dossiers demain..."*

Seuls les agents de la BDV3 sont appelés à demander leur mutation : est-ce ce qui justifie la date si tardive (le 21 janvier 2016) des CAP liées aux mouvements du 1<sup>er</sup> mars dans le 44 ?

## Questions diverses

### Les travaux immobiliers de Saint-Nazaire

Concernant les plans du rez-de-chaussée du site De Gaulle non remis lors de la Commission Immobilière du 20 novembre, la directrice nous précise qu'ils ne sont toujours pas finalisés.

A ce sujet, elle dit ne pas être opposée à une double caisse (ce site ayant à terme à gérer de l'impôt, du secteur public local et de l'hôpital etc) *si et seulement si* il lui est démontré que mettre en place une caisse commune engendre des difficultés.

La question des réparations de l'ascenseur semble loin d'être réglée, la société prestataire étant actuellement en procédure collective. D'autant que la DRFiP44 n'est pas maître d'ouvrage...

Dans l'éventualité où les dysfonctionnements perdureraient, il est bien évident que c'est une entreprise de déménagement qui assurerait le relogement du 4ème (notamment à compter du 18 janvier pour les collègues du futur PCRP).



S'agissant du déménagement de la trésorerie de Montoir, **FO** a demandé des précisions : en effet, il apparaît peu probable que le 2nd étage du site *De Gaulle* soit prêt à la mi-avril, date de la fin du bail, la mairie souhaitant récupérer ses locaux.

La directrice, dans le cas où cela ne pourrait effectivement pas se faire en une seule fois, ne s'empêchera pas de demander un nouveau sursis avec la mairie de Montoir.

Dans l'éventualité où cette possibilité serait refusée, **FO** a fait part de la demande des collègues de Montoir d'être installés de préférence sur cette période provisoire (d'avril à décembre 2016?) à la trésorerie de St-Nazaire Municipale et ce afin d'éviter de passer leur temps dans les escaliers pour aller chercher leurs nombreux régisseurs ...quand bien même ces derniers seraient reçus sur rendez-vous (avec le risque probable d'attendre qu'ils aient trouvé à se garer...)

S'ajoute à cette difficulté celle de gérer les valeurs.

### Augmentation de la charge de travail du PRS (mission PROCÉdures COLLECTives)

La direction admet les difficultés importantes rencontrées par les collègues en charge de cette mission notamment du fait des moyens insuffisants alloués lors du changement de fonctionnement (et ce malgré la présence régulière de l'équipe de renfort).

Le Pôle fiscal indique travailler les "process" (réorganisation de la cellule PROCOLL et mise à plat des protocoles entre les SIE et le PRS).

### Risques psycho-sociaux : suites données au plan d'actions suite à la démarche entreprise dans le 44

A **FO**, nous l'avions déjà écrit : nous avons été déçus par *l'embryon de souriceau* dont cette montagne avait accouché ...

Pour la directrice, il faut trouver un juste équilibre pour entraîner les responsables de service à se saisir de cette notion sans pour autant les braquer.

La formation mise en place récemment n'a pas trouvé son public... elle a suscité des réactions épidermiques. Il est vrai que dans le contexte actuel de la Loire-Atlantique, cela pourrait presque s'entendre.



Toutefois, pour **FO**, qui non seulement s'est beaucoup investi dans cette démarche (au coût élevé) et qui rencontre souvent des collègues en situation de stress intense, il n'est pas question d'abandonner...

Il en va de la santé mentale de l'ensemble des agents, tous grades confondus...

### RESTRUCTURATION DE LA DRFiP44 EN 2017

La directrice nous a annoncé en fin de séance qu'elle proposera à la DGFIP la suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Recette des Finances de St-Nazaire.

Cela ne surprend personne, depuis le temps que cette structure est vidée de sa substance !

Elle nous a également indiqué qu'elle ne demanderait aucune autre fermeture de site ...*visible* !

La nuance a son importance car elle signifie qu'elle ne s'empêchera pas de solliciter la fusion de plusieurs services par exemple ...

Enfin, elle a ajouté que, dans l'éventualité où un départ en retraite serait confirmé pour un des responsables de Services de Publicité Foncière de St-Nazaire, une mise en gestion commune serait envisagée.

**Prochain CTL**  
**le mercredi 16 décembre 2016**  
**sur les suppressions d'emplois**